

Suite au succès du nouvel emplacement RUE DES ECOLES de l'an dernier, et à la continuité des travaux du pont de Saint-Martory, le vide grenier de 2026 aura à nouveau lieu dans cette rue (Rue des Ecoles).

REGLEMENT DU VIDE GRENIER 2026

Objet du règlement :

Le présent règlement a pour but de réglementer le Vide Grenier de Saint Martory organisé par l'Association des Parents d'élèves de l'école Louise Michel de Saint-Martory.

Inscriptions:

Le Vide Grenier n'est pas ouvert aux personnes exerçant au titre d'une activité professionnelle.

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

Votre inscription ne sera prise en compte, dans la limite des places disponibles, qu'à réception du dossier complet comprenant :

- La fiche d'inscription complétée
- Le paiement de l'emplacement réservé
- La photocopie d'une pièce d'identité valide et au nom de l'exposant

Annulation :

Toute annulation effectuée jusqu'à 15 jours avant la date de l'événement fera l'objet d'un remboursement.

Passé cette date, les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Toute annulation de la manifestation du fait des organisateurs donnera lieu à un remboursement des sommes engagées au titre de leur emplacement.

Responsabilités :

Les objets exposés sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, casse ou autre détérioration ainsi qu'en cas d'accident lors de démonstration.

Accueil :

L'accueil des exposants se fera le jour de la manifestation à partir de 06h00.

Un café sera offert aux exposants.

Les exposants sont priés de laisser leur emplacement propre à leur départ.

Les emplacements qui ne seront pas occupés à 8h30 ne seront plus réservés et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Il est interdit aux exposants de s'installer sur place, sans y avoir été préalablement invité par les organisateurs. Ceux-ci se réservent le droit de faire déplacer les personnes ayant choisi une place sans y avoir été autorisé préalablement.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement, toute personne ne la respectant pas pourra être exclue, sans pouvoir réclamer le remboursement de sa réservation. Pour toute question, contactez l'APE au 07.68.81.16.77 ou apestmartory@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT 2026

Date de la manifestation :

Dimanche 3 MAI 2026

Nom : Prénom :

N° de Téléphone :

Pièce d'identité (rayez les mentions inutiles): Carte d'Identité / Passeport / Permis de conduire

N° de la pièce d'identité (pour les besoins du registre) :

Adresse mail :

Je souhaite réserver un espace de mètre(s) linéaire. J'ai pris connaissance que le tarif appliqué est de 2,5€ / mètre linéaire réservé. Je dois donc adresser un paiement d'un montant de €

Les paiements par chèque seront à libeller à l'ordre de : APE St-Martory

Afin de valider l'inscription, le dossier complet (Fiche d'inscription, Copie de pièce d'identité, Paiement) doit :

- Être adressé par courrier postal à l'adresse suivante :

**APE École Louise Michel
320 Avenue des Pyrénées
31360 Saint-Martory**

- Déposé à l'école de Saint-Martory dans la boîte aux lettres, sous enveloppe, adressée à l'APE).

Tout exposant au Vide Grenier déclare sur l'honneur :

- ne pas vendre au titre d'une activité professionnelle
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code pénal)
- Déclare sur l'honneur accepter le règlement de la manifestation préalablement reçu, et s'engage à le respecter.

Le : A :

Lu et approuvé.

Signature